

SALON

OCEANOLOGY INTERNATIONAL

11>13 mars 2014

Londres, Royaume-Uni

Le plus grand événement
des sciences marines et des
technologies des océans

Oi14
oceanology international®
11-13 MARCH 2014, LONDON, EXCEL

BRETAGNE^{BE}
COMMERCE
INTERNATIONAL

Bretagne Commerce International, votre interlocuteur qui s'occupe de tout et vous apporte...

> une logistique simplifiée

- stand clés en main
- aide à la réservation (voyage, hébergement, visas...)
- accompagnement sur place
- accès à l'espace Bretagne (internet, réserve commune, espace B2B...)
- badges pour les visiteurs

> des coûts optimisés

- négociation du prix des stands
- prépaiement des factures
- formules adaptées à tous les budgets
- déduction des subventions envisagées dès la facturation

> une visibilité accrue

- emplacement privilégié
- communication renforcée (catalogue Bretagne, fiches personnalisées...)
- force du collectif breton

> plus de convivialité

- networking avec les participants bretons
- accès à l'espace Bretagne (boissons/collations)
- soirée ou cocktail Bretagne Commerce International pour 1 personne/société

Ce salon, c'est :

- 7 000 exposants internationaux de 70 pays
- 16 000 visiteurs professionnels

Lors de l'édition 2012, le salon a ciblé l'ensemble de l'exploitation de la filière en milieu marin (26 % des visiteurs). Le secteur de l'offshore et du gaz fut le plus représenté avec 36 % de visiteurs. Les sciences, les technologies marines de défense et la sécurité ont attiré 28 % des visiteurs.

Oceanology International, le lieu idéal pour :

- réaliser une présentation ciblée de vos nouveautés ;
- échanger avec les représentants de la communauté scientifique internationale sur le thème des technologies marines et des océans, dans le but d'améliorer leurs stratégies pour mesurer, exploiter, protéger et opérer sur les océans ;
- s'entretenir avec des représentants de grands groupes industriels internationaux avec qui engager des collaborations scientifiques.

Les points forts du marché britannique

- L'industrie maritime britannique regroupe 5 000 entreprises, générant un chiffre d'affaires de plus de 12 milliards d'euros et représentant 90 000 emplois.
- Le Royaume-Uni est reconnu pour son expertise dans les sciences marines et les technologies innovantes. Ce marché représente 780 millions d'euros par an et se tourne majoritairement vers l'export. Ce secteur couvre de nombreuses activités diverses telles que les recherches sur le changement climatique, l'exploitation pétrolière et gazière en mer, la R&D dans le secteur des énergies renouvelables.
- Le Royaume-Uni bénéficie de centres de renommée internationale : le CEFAS (Centre for Environment, Fisheries and Aquaculture Sciences), le MSS (Marine Scotland Science) et le NERC (Natural Environment Research Council).

Engagement de participation à retourner avant le :

11/10/2013

Fax : 02 99 25 04 00 ou e.mail :
k.fremont@BretagneCommerceInternational.com

Contacts :

Karen FREMONT

Chargée de Projets Actions Collectives
Tél. : 02 99 25 04 02

k.fremont@BretagneCommerceInternational.com

Aline REQUET

Assistante
Tél. : 02 99 25 04 25

a.requet@BretagneCommerceInternational.com

Mission en partenariat avec :



Avec le soutien de / With the support of



Tarifs sur le Pavillon

FRANCE BRETAGNE

Les formules incluent les prestations de l'encadré p.1.

Formules stands

Espace 6 m² : 3 730 € HT *

Comptoir d'information fermant à clé, panneau d'affichage, inscription au catalogue officiel, fiche sur le marché anglais de l'océanologie, promotion ciblée en amont (prise de contact avec des donneurs d'ordre pour les inviter au salon et sur votre stand).

Stand 9 m² : 5 250 € HT *

1 table, 3 chaises, 1 meuble de rangement fermant à clé, 1 porte documents, inscription au catalogue officiel, fiche sur le marché anglais de l'océanologie, promotion ciblée en amont (prise de contact avec des donneurs d'ordre pour les inviter au salon et sur votre stand).

Options

M² supplémentaire : 750 € HT*/m²

Supplément angle : 600 € HT*/angle

Formule visiteur : 150 € HT*/visiteur

Badgé d'entrée au salon, accès ponctuel au stand Bretagne pour vos rendez-vous, inclusion dans la communication Bretagne.

Si vous êtes exposant ou visiteur hors délégation Bretagne

Si vous êtes exposant sur votre propre stand ou celui de votre partenaire, ou bien si vous vous déplacez sur le salon par vos propres moyens, vous pouvez rejoindre la délégation bretonne en ayant votre profil inclus gratuitement dans le catalogue Bretagne édité pour cette action collective en nous retournant votre engagement.

Option : participez à l'événement **networking** organisé par Bretagne Commerce International pour la délégation bretonne. Coût : 50 € HT*/personne.

Autres prestations proposées par Ubifrance

Promotion personnalisée dans la presse professionnelle : 900 € HT

Test sur l'offre en amont du salon : 1 800 € HT

Le bureau Ubifrance de Londres sélectionne vos prospects potentiels sur la base de votre cahier des charges et leur présente votre offre commerciale. Il vous sera remis une synthèse des retours recueillis pour confirmer l'adéquation de vos produits au marché et le potentiel décelé. Un programme de rendez-vous sur le salon suivra, si les résultats sont positifs.

Suivi de contacts après le salon : 600 € HT

Accompagnement personnalisé

Si vous souhaitez être accompagnés et conseillés dans vos démarches commerciales, y compris en dehors de la période de la mission, Bretagne Commerce International vous propose un soutien personnalisé et ciblé selon votre cahier des charges. Cette prestation est organisée par notre partenaire étranger et suivie par notre chargé d'affaires.

Tarifs sur devis. Pour plus de précisions, nous contacter.

* Subventions envisagées

Les entreprises bretonnes, éligibles aux aides régionales et ayant retourné dans les délais leur engagement de participation dûment complété et signé, pourraient bénéficier d'une aide du Conseil régional de Bretagne à hauteur de 30 % sur les frais éligibles de participation, de commandes complémentaires et options liée au stand, d'expédition de machines et d'échantillons (procédures douanières incluses) nécessaires à la promotion de l'entreprise sur le salon, et sur le vol en classe économique + hôtel pour une personne/entreprise.

Attention ! Le cumul des aides du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur et du Conseil régional de Bretagne ne peut excéder 50 % des frais engagés.

Cf. Conditions générales de vente - points I @ J.

Logistique voyage

Une agence de voyages vous fera parvenir une offre comprenant les vols A/R et l'hébergement. Les dates de voyage proposées ne seront qu'une suggestion et pourront être modifiées en fonction de vos agendas. Nous vous invitons à contacter l'agence de voyage dès réception de son offre pour effectuer vos réservations.

Si vous préférez réserver auprès d'une autre agence et dans le cas où vous seriez éligible et si l'aide régionale se voyait confirmée, merci de bien demander une double facturation (70 % à l'ordre de votre entreprise et 30 % à l'ordre de Bretagne Commerce International).

Pour plus de précisions, nous contacter.

Nous retourner l'engagement de participation avant le :

11/10/2013

Fax : 02.99.25.04.00
 ou e-mail : k.fremont@BretagneCommerceInternational.com

Vos coordonnées

Société :
 Activité :
 Contact pour cette mission :
 Fonction :
 E.mail du contact :
 Participant(s) à cette mission :

 Fonction :
 E.mail du participant :
 Mobile :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 Tél : Fax :
 Site web :
 Adresse de facturation, si différente :

 Code postal :
 Ville :

Votre participation

Formules stands
 Espace personnalisé 6 m² : **3 730 € HT***
 Stand 9 m² : **5 250 € HT***
 Options :
 M² supplémentaires : **750 € HT*/m²**
 Supplément angle : **600 € HT*/angle**
 Formule visiteur : **150 € HT*/visiteur**
 Exposant ou Visiteur hors délégation Bretagne
 Option : événement networking : **50 € HT*/personne**
 Autres prestations Ubifrance :
 Promotion personnalisée dans la presse pro : **900 € HT**
 Test sur l'offre en amont du salon : **1 800 € HT**
 Suivi de contacts après le salon : **600 € HT**
 Accompagnement commercial personnalisé (tarif sur devis)
 Frais de dossier : **126 € HT (150,70 € TTC)**
si le montant des prestations est supérieur à 750 € HT

**Subvention du Conseil régional de Bretagne non déduite, sous réserve d'éligibilité et d'obtention, valable hors coûts de stands clés en main.
 Subvention du secrétariat d'Etat chargé du Commerce extérieur déjà déduite.
 Attention : le cumul des aides du Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur et du Conseil régional de Bretagne appliquées sur les formules ne peut excéder 50 % des frais engagés.*

Notre société ne participera pas à ce salon
 (Merci de cocher cette case afin d'éviter toute relance téléphonique inutile)

Champs obligatoires déterminant ou confirmant votre éligibilité à l'éventuel soutien financier régional

N° siret : Code NAF :
 Date de création de l'entreprise : .../.../... Effectif actuel :
 Chiffre d'affaires : C.A. export :
 Appartenance à un groupe : oui non - si oui, C.A. du groupe :
 Effectif du groupe : Bilan :

Catalogue

Pour l'édition du catalogue et des fiches personnalisées, vous fournirez à Bretagne Commerce International avant le 31/01/2013
 • 1 descriptif de votre activité en anglais (100 mots maximum)
 • votre logo (ai, eps, pdf ou jpg 300 dpi)
 • des photos (jpg 300 dpi) de votre activité

Adhésion

Si vous n'êtes pas déjà adhérent de l'association Bretagne Commerce International, par cet engagement de participation, vous pouvez bénéficier d'une adhésion.

Souhaitez-vous devenir membre de Bretagne Commerce International et ainsi bénéficier des avantages attachés à cette adhésion ? **oui** **non** - Si oui, le montant de la cotisation annuelle de votre 1^{ère} adhésion (125,42 € HT) sera déduit de la facture d'acompte relative à cette prestation.

Acompte de 50 % à régler dans les 10 jours suivant la réception de la facture, sans quoi votre inscription ne sera pas validée. La facture de solde devra être réglée à 100 % avant le début de la mission, dans le cas contraire, votre participation sera annulée.

Prestations choisies :
 € HT
 € HT
 € HT
 € HT
 Total : € HT
 TVA 19,6 % : €

Montant des prestations si < 750 € HT :
 € TTC
 Acompte de 50 % : € TTC
 Acompte à régler à réception de la facture :
 € TTC

Montant des prestations si > 750 € HT :
 € TTC
 Acompte de 50 % : € TTC
 Frais de dossier : + 150,70... € TTC
 Acompte à régler à réception de la facture :
 € TTC

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise

En cochant cette case, vous déclarez avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente. Si vous n'acceptez pas les présentes conditions générales de vente, votre participation ne sera pas validée.

.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MISSIONS COLLECTIVES

A/ La réception par Bretagne Commerce International du seul engagement de participation signé de la structure participante, rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées à celle-ci, au titre de sa participation à la mission collective. Cet engagement doit être dûment complété, daté et signé et met en application, dès sa réception, le point H qui décrit les conditions d'annulation et de réduction de surface.

B/ Règlement et déduction des aides régionales

Le règlement d'un premier acompte de 50 % du montant TTC est à adresser à Bretagne Commerce International dans les 10 jours suivant la réception de la facture. Il validera l'inscription à la mission collective.

• Pour les structures non éligibles à l'aide du Conseil régional de Bretagne :

La facture du solde de la mission sera adressée avant le salon. Son règlement conditionnera la participation effective de la structure.

• Pour les structures éligibles à l'aide du Conseil régional de Bretagne :

Une facture de deuxième acompte pourra être présentée en cas d'attente de validation d'attribution de l'aide du Conseil régional de Bretagne. Son règlement conditionnera la participation effective de la structure. Après la validation d'attribution de l'aide du Conseil régional de Bretagne, le montant de l'aide régionale sera déduit de la facture de solde.

En tout état de cause, toutes les factures devront être acquittées avant le début de la mission, sans quoi Bretagne Commerce International se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise à la mission collective.

C/ Merci d'adresser votre paiement :

• par virement au nom de Bretagne Commerce International, IBAN FR76 30003 01756 00050043822 83, ouvert à la Société Générale, Rennes Beaugéard ;

• par chèque bancaire à l'ordre de Bretagne Commerce International à nous faire parvenir avec l'original de l'engagement au 16 C rue de Jouanet, CS 20834, 35708 Rennes cedex 7.

D/ La surface préréserve pour le pavillon Bretagne Commerce International étant limitée, les participants seront enregistrés par ordre d'arrivée des engagements de participation accompagnés du chèque d'acompte. Bretagne Commerce International se réserve le droit de refuser les inscriptions et d'en informer la société dès que la surface octroyée au pavillon Bretagne Commerce International sera entièrement attribuée.

E/ Le nombre d'angles de l'espace Bretagne Commerce International étant bien évidemment limité, l'attribution de ces angles se fera en tenant compte de l'ordre d'arrivée des engagements de participation et des contraintes d'aménagement du pavillon. Dès finalisation du plan définitif du pavillon collectif, Bretagne Commerce International adressera au participant le plan d'implantation du stand qui lui aura été attribué.

F/ Bretagne Commerce International se réserve le droit de faire supprimer ou modifier des installations qui nuiraient à l'aspect général du pavillon, aux bonnes lisibilité et visibilité de chaque exposant ou gêneraient les exposants voisins.

G/ Bretagne Commerce International se réserve le droit d'annuler la mission collective dès lors que son organisation devient impossible. Dans ce cas, les acomptes perçus par Bretagne Commerce International feront l'objet d'un remboursement immédiat.

H/ En cas d'annulation ou de réduction de surface du participant :

• plus de 3 mois avant la mission collective, la seule réception de l'engagement de participation signé fera que l'acompte facturé, versé ou non, restera acquis ou dû à Bretagne Commerce International ;

• moins de 3 mois avant la mission collective, la totalité du paiement, y compris le montant des commandes supplémentaires, restera acquis ou dû à Bretagne Commerce International et fera l'objet d'une facture qui sera adressée au participant avant la mission, déduction faite de la facture d'acompte ;

• cependant, dans la mesure du possible, Bretagne Commerce International mettra tout en œuvre pour obtenir une réduction de ces coûts ; tout éventuel arrangement faisant alors l'objet d'un avoir auprès de la structure participante ;

• la subvention régionale ne sera pas accordée à une entreprise ayant annulé sa participation.

I/ Subvention régionale envisagée : pour certaines missions collectives, où participent au minimum 5 entreprises éligibles et domiciliées sur au moins deux des quatre départements bretons, Bretagne Commerce International déposera une demande de subvention auprès du Conseil régional de Bretagne. Si l'aide se voyait confirmée, la nature des frais éligibles et le montant de la subvention (entre 20 et 50 % de l'assiette)

alloués aux entreprises seront définis et les modalités d'obtentions seront les suivantes :

• les frais de participation, droits d'inscription, m², aménagement doivent être engagés par Bretagne Commerce International au nom de l'entreprise ;

• le montant de la subvention relatif aux frais d'hébergement et vols A/R classe éco pour 1 personne/entreprise doivent être directement facturés par le voyageur à Bretagne Commerce International ;

• les frais d'expédition de machines et d'échantillons (procédures douanières incluses) nécessaires à la promotion de l'entreprise sur le salon, doivent faire l'objet d'un accord préalable pour lequel une évaluation des frais devra être fournie à Bretagne Commerce International. Le montant final de l'assiette de l'aide sera arrêté à la remise de la facture définitive. La subvention sera alors reversée par Bretagne Commerce International à l'entreprise.

J/ Critères d'éligibilité aux aides régionales :

• être une PME-PMI créée depuis plus d'un an ;

• avoir son siège social en Bretagne ;

• être saine financièrement et à jour de ses obligations fiscales et sociales ;

• employer moins de 250 personnes ;

• avoir un C.A. inférieur ou égal à 50 millions d'euros ;

• ne pas dépendre à plus de 25 % de groupes de plus de 250 personnes et dont le C.A. est supérieur ou égal à 50 millions d'euros ou dont le bilan est supérieur ou égal à 43 millions d'euros ;

• être du secteur productif et tertiaire industriel, du négoce et des services aux entreprises - à l'exclusion des organismes financiers et des sociétés de promotion immobilière ;

• les entreprises du négoce éligibles doivent avoir leur siège social dans la région et commercialiser au moins 80 % de leur C.A. à partir de produits fabriqués en Bretagne ;

• ne pas avoir reçu l'aide régionale plus de 3 fois pour un même salon en tant que visiteur et/ou exposant.

K/ Les entreprises n'ayant ni siège social ni implantation industrielle ou commerciale en Bretagne doivent s'acquitter du montant total de la prestation à réception de la facture.

L/ Le présent contrat est régi par le droit français. Tout litige survenant à l'occasion de son interprétation ou de son exécution sera soumis aux juridictions françaises du siège de Bretagne Commerce International.